



## **Note de présentation**

### **Coopération Énergétique entre**

### **la Direction de l'Observation et de la Programmation et**

### **l'Observatoire Français de l'Énergie**

La coopération entre l'Observatoire français de l'énergie et le Ministère de l'énergie et des Mines, initiée par la signature d'un Protocole de Coopération le 25 juillet 2003 à Rabat, a suscité des actions de partenariat mutuellement bénéfiques, notamment dans les domaines de la veille économique et stratégique ainsi que l'analyse économique et prospective sur l'énergie.

Suite à la création de la Direction de l'Observation et de la Programmation en Février 2005, la coopération avec l'Observatoire s'est renforcée dans le domaine de l'information et de l'analyse économique et stratégique sur l'énergie et a abouti à la signature d'un Accord de Coopération Énergétique en Février 2007 à Paris entre le Ministre de l'Énergie et des Mines (Royaume du Maroc) et le Ministre Délégué à l'Industrie (République Française) portant sur la mise en œuvre dudit Protocole. L'accord est entré en vigueur pour une durée de trois ans à l'issue de laquelle il pourra faire l'objet d'un renouvellement après accord des deux parties.

Afin de préciser les actions spécifiques à mener dans le cadre de cet accord et leurs modalités de mise en œuvre, une feuille de route a été fixée pour une durée de trois ans.

Les relations entre la Direction de l'Observation et de la Programmation et l'Observatoire de l'énergie ont ainsi été intensifiées par :

- des stages,
- des missions d'experts,
- des participations à des conférences,
- des échanges de documentations ...

Le programme pour la période 2007-2009 a porté sur un appui technique pour la réalisation:

- du bilan énergétique,
- du suivi des enquêtes de consommation énergétiques,
- d'études de prévisions et de prospective de la demande énergétique,
- de mise en place d'un système de veille stratégique sur l'énergie,

- de mise en place d'un « baromètre » de la compétitivité énergétique au Maroc.

- **Partenariat avec le Commissariat Général au développement Durable et la Direction Générale de l'Énergie et du Climat**

L'accord de coopération entre le Commissariat Général au Développement Durable et la Direction de l'Observation et de la Programmation, signé le 26 octobre 2009, permettra de poursuivre et développer le partenariat entre ces deux entités dans le domaine de l'information et de l'analyse économique et stratégique sur l'énergie, poursuivre et développer leur coopération dans le domaine de l'information et de l'analyse économique et stratégique sur l'énergie.

Les actions réalisées en 2010 sont les suivantes :

- Méthodologie pour la définition de la compétitivité des filières énergétiques pour la production d'électricité (expertise réalisée en juin 2010) ;
- Baromètre d'opinion sur le secteur de l'énergie (expertise réalisée en juin 2010) ;
- Réunions de mise au point avec le CGDD en mai et novembre 2010 ;

Les actions identifiées pour 2011 et 2012 sont les suivantes :

- Renforcement du système statistique et informationnel énergétique. (Mission réalisée en janvier 2011)
- Outils de suivi et d'évaluation de la politique énergétique – partage de l'expérience française (Mission réalisée en mars 2011 à Paris)
- Etude sur les filières vertes au Maroc (deuxième semestre 2011) ;
- Indicateurs de suivi de la stratégie énergétique (premier semestre 2012);
- Mission du CEREN (Centre d'Etudes et de recherches Economiques sur l'Energie) pour une étude sur l'efficacité énergétique dans le secteur industriel (deuxième semestre 2012).